

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Monos Oxia C4G -22-**

Révision: 27.11.2025

Code du produit: 312

Page 1 de 14

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Jokisch Monos Oxia C4G -22-

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Huile de coupe

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Jokisch GmbH	
	Germany	
Rue:	Industriestraße 5	
Lieu:	D-33813 Oerlinghausen	
Téléphone:	+49(0)5202/9734-0	Téléfax: +49(0)5202/9734-49
E-mail:	info@jokisch-fluids.de	
Interlocuteur:	Regulatory affairs	
E-mail:	MSDS@jokisch-fluids.de	
Internet:	www.jokisch-fluids.de	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Numéro d'appel d'urgence (24h) +1 872 5888271 (JRR) (en, fr); numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

**Information supplémentaire**

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.**Étiquetage particulier de certains mélanges**EUH208 Contient Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.  
Contient 0,1 - < 1 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.**2.3. Autres dangers**Éviter le rejet dans l'environnement.  
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.  
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Monos Oxia C4G -22-**

Révision: 27.11.2025

Code du produit: 312

Page 2 de 14

**Composants pertinents**

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
848301-69-9	Distillates (Fischer-Tropsch), heavy, C18-50-branched, cyclic and linear	30 - < 35 %
	482-220-0 01-0000020163-82	
	Asp. Tox. 1; H304	
64742-55-8	Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic	15 - < 20 %
	265-158-7 01-2119487077-29	
	Asp. Tox. 1; H304	
1471316-72-9	Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium	0,1 - < 1 %
	939-603-7 01-2119978241-36	
	Skin Sens. 1; H317	
25307-17-9	2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol	0,1 - < 1 %
	246-807-3 01-2119510876-35	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H314 H400 H410	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
848301-69-9	482-220-0	Distillates (Fischer-Tropsch), heavy, C18-50-branched, cyclic and linear	30 - < 35 %
		dermique: DL50 = > 5001 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
64742-55-8	265-158-7	Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic	15 - < 20 %
		par inhalation: CL50 = > 5,53 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 2000-5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5000 mg/kg	
1471316-72-9	939-603-7	Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium	0,1 - < 1 %
		dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 10000-20000 mg/kg	
25307-17-9	246-807-3	2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol	0,1 - < 1 %
		par voie orale: DL50 = 1000-1587 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	

**Information supplémentaire**

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!  
Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

**Après inhalation**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

**Après contact avec la peau**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Monos Oxia C4G -22-**

Révision: 27.11.2025

Code du produit: 312

Page 3 de 14

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

EN CAS D'INHALATION: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc. L'ingestion provoque des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. Mousse.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau de forte puissance.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Monoxyde de carbone

Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>).**5.3. Conseils aux pompiers**

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

**Pour les non-secouristes**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

**Pour les secouristes**

Protection individuelle du premier sauveteur Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Eloigner toute source d'ignition. Utiliser une protection respiratoire adéquate

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Evacuation: voir rubrique 13

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Monos Oxia C4G -22-**

Révision: 27.11.2025

Code du produit: 312

Page 4 de 14

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de brouillard d'huile.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Information supplémentaire**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 5-40 °C

**Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Durée de stockage maximale : 3 ans

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Monos Oxia C4G -22-**

Révision: 27.11.2025

Code du produit: 312

Page 5 de 14

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-55-8	Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	2,73 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	5,58 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	0,97 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0,74 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,19 mg/m <sup>3</sup>
1471316-72-9	Acide benzenesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	35,26 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	8,7 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	12,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	0,518 mg/cm <sup>2</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	2,5 mg/kg p.c./jour
25307-17-9	2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	2,96 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	0,42 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	0,522 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	0,15 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0,15 mg/kg p.c./jour

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Monos Oxia C4G -22-**

Révision: 27.11.2025

Code du produit: 312

Page 6 de 14

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
848301-69-9	Distillates (Fischer-Tropsch), heavy, C18-50-branched, cyclic and linear	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
64742-55-8	Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic	
Intoxication secondaire		9,33 mg/kg
1471316-72-9	Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium	
Eau douce		0,1 mg/l
Eau de mer		0,1 mg/l
Sédiment d'eau douce		45211 mg/kg
Sédiment marin		45211 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1000 mg/l
Sol		36739 mg/kg
25307-17-9	2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol	
Eau douce		0,214 mg/l
Eau de mer		0,0214 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,692 mg/kg
Sédiment marin		0,1692 mg/kg
Intoxication secondaire		2 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1,5 mg/l
Sol		5,0 mg/kg

**Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage**

EN 166

**Protection des mains**

 Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.  
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Protection de la peau**

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Établir un plan de protection de la peau.

**Protection respiratoire**

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Monos Oxia C4G -22-**

Révision: 27.11.2025

Code du produit: 312

Page 7 de 14

indispensable de porter une protection respiratoire. Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide:
Couleur:	jaune clair
Odeur:	caractéristique

	Testé selon la méthode
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	225 °C DIN ISO 2592
pH-Valeur:	non applicable
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	22 mm <sup>2</sup> /s DIN 51562
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 15 °C):	0,84 g/cm <sup>3</sup> EN ISO 12185

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre: forte chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Éviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux: aucune

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.  
Les données se rapportent au composant principal.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Monos Oxia C4G -22-**

Révision: 27.11.2025

Code du produit: 312

Page 8 de 14

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
848301-69-9	Distillates (Fischer-Tropsch), heavy, C18-50-branched, cyclic and linear				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD Guideline No 420
	cutanée	DL50 > 5001 mg/kg	Rabit		
64742-55-8	Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic				
	orale	DL50 5000 mg/kg	Rat	ECHA	
	cutanée	DL50 2000-5000 mg/kg	Lapin	ECHA	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 5,53 mg/l	Rat	ECHA / Read across	OECD 403
1471316-72-9	Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium				
	orale	DL50 10000-20000 mg/kg	Rat	ECHA	
	cutanée	DL50 2000 mg/kg	Rat	ECHA	
25307-17-9	2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol				
	orale	DL50 1000-1587 mg/kg	Rat	ECHA	

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Jokisch Monos Oxia C4G -22-

Révision: 27.11.2025

Code du produit: 312

Page 9 de 14

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

##### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
848301-69-9	Distillates (Fischer-Tropsch), heavy, C18-50-branched, cyclic and linear					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	ECHA	OECD Test Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	D. subspicatus	ECHA	OECD Test Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	D. magna	ECHA	OECD Test Guideline 20
	Toxicité pour les poissons	NOEC > 101 mg/l	33 d	P. promelas	ECHA	
	Toxicité pour les algues	NOEC > 101 mg/l	28 d	Algen		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC > 101 mg/l	21 d	D. Magna	ECHA	OECD 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 > 1000 mg/l ( )		activated sludge		OECD 209
1471316-72-9	Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna		OECD 202
	Toxicité pour les algues	NOEC > 1000 mg/l	3 d	Scenedesmus subspicatus		OECD 201
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 >10000 mg/l ( )				

##### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Monos Oxia C4G -22-**

Révision: 27.11.2025

Code du produit: 312

Page 10 de 14

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
848301-69-9	Distillates (Fischer-Tropsch), heavy, C18-50-branched, cyclic and linear		11-67%	28	
	Le produit est partiellement biodégradable.				
64742-55-8	Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic		31,13%	28	
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
1471316-72-9	Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium	RA_CAS 70024-69-0, OECD 301D	8,0%	28	
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
848301-69-9	Distillates (Fischer-Tropsch), heavy, C18-50-branched, cyclic and linear	> 6,5
1471316-72-9	Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium	6,91
25307-17-9	2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol	3,4

**12.4. Mobilité dans le sol**

dans l'état fourni: liquide

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

120107 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions); déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Monos Oxia C4G -22-**

Révision: 27.11.2025

Code du produit: 312

Page 11 de 14

120107 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions); déchet dangereux

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

-

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

-

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Protection individuelle: voir rubrique 8

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Monos Oxia C4G -22-**

Révision: 27.11.2025

Code du produit: 312

Page 12 de 14

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 0

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 0,0 %

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Distillates (Fischer-Tropsch), heavy, C18-50-branched, cyclic and linear

Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,6,7,8,9,11,12,13,15,16.

AICS (Australien), DSL (Kanada), IECSC (China), REACH (Europäische Union), ENCS (Japan), ISHL (Japan), KECI (Korea), NZIoC (Neuseeland), PICCS (Philippinen), TSCA (USA)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Monos Oxia C4G -22-**

Révision: 27.11.2025

Code du produit: 312

Page 13 de 14

**Abréviations et acronymes**

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1  
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1  
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1  
Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road )  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH208 Contient Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Monos Oxia C4G -22-**

Révision: 27.11.2025

Code du produit: 312

Page 14 de 14

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.  
Abkürzungen und Akronyme siehe Verzeichnis unter <http://abk.esdscom.eu>

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*